



Concession cimetière

Par **Dodu70!**, le **24/02/2022 à 19:01**

Bonjour,rrrnComment puis-je récupérer le droit de concession au cimetière ? Etant divorcé, c'est mon ex femme qui avait acheté le titre lors du décès de notre fils. mais elle n'y met pas les pieds. rnrnA ce jour, il ny a toujours pas de pierre tombale. Toutes communications est restée fermées, refus catégorique de me laisser installer et payer moi même la sépulture.rnrnMerci de m'avoir lu.

Par **amajuris**, le **25/02/2022 à 18:27**

bonjour,rrrnvous ne pouvez pas récupérer une concession funéraire auprès de la personne qui l'a achetée qui n'en est pas propriétaire.rnrnsi la personne qui l'a achetée n'en veut plus, elle doit la restituer auprès de la commune, si cela est encore possible si votre fils y est enterré.rnrnla mairie peut être vous aidée.rnrnsalutations